



Délibération n° 17

Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Douze Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/2021

Membres présents : 24 puis 25 (Arrivée
de Madame Christelle BEAURAIN à
17 h 45)

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s) : 2 puis 1
(Arrivée de Madame Christelle
BEAURAIN à 17 h 45)

Nombre de votants : 31

Affiché le 15/04/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Justine GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Catherine SIBLISKI à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 1

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 17 h 45)

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet : budget annexe Port de Plaisance - Budget Primitif 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération : Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Port de Plaisance

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Port de Plaisance dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : **171 508,70 €**
- Dépenses : **171 508,70 €**

Section d'investissement :

- Recettes : **140 847,29 €**
- Dépenses : **140 847,29 €**

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 contre.

Vu pour être affiché le 15 Avril 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.